Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212902522-20251203-2025_057-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 1er décembre 2025

Nombre de membres	
En exercice	13
Présents	10
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :
Jean-Edern AUBREE– Denis HEMON – Klervi LE PAPE - Annick TANGUY- Joel COTTINIER – Cyprien DUGAS - Amaury DE SURVILLE – Baptiste TANGUY- Marie LE BERRE DEIGAS – Jacqueline BARGAIN -
Absents avec procuration :
Geneviève BOIDIN-LALLICH – procuration donnée à Jacqueline BARGAIN
Absents :
André LE PAPE
Gwénaëlle GOASCOZ

Cyprien DUGAS a été nommé secrétaire de séance.

2025-057 : DEMANDE DE SUBVENTION – REGION – FETE DE LA BRETAGNE - 20 ANS MAISON DES JEUX BRETONS

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Saint-Jean-Trolimon souhaite participer à la Fête de la Bretagne à travers l'organisation d'un temps fort autour d'une structure trolimonaise emblématique : **La Maison des Jeux Bretons**

Entièrement dédiée à la découverte d'une quinzaine de jeux d'adresse, La Maison des Jeux Bretons soufflera ses vingt ans l'an prochain. Ainsi, la commune compte organiser une journée de festivités le 15/05/2025.

Intégrer cette journée à la Fête de la Bretagne permettra de promouvoir les jeux bretons de manière plus large, l'événement se voulant comme une vitrine des différentes pratiques existant aux quatre coins de la péninsule armoricaine.

Au titre de ce projet susceptible de s'inscrire dans les critères d'octroi de la subvention « Fête de la Bretagne», l'avis des membres du conseil municipal est nécessaire pour le dépôt du dossier.

Après concertation, les membres du conseil municipal, ont décidé à l'unanimité de :

- D'autoriser M. le maire à déposer ce dossier de demande de subvention
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents qui en découlent.

Pour extrait conforme au registre,
Le maire, Jean-Edern AUBREE.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (Finistère)